



Communiqué

23 avril 2026

Jean-Christophe Repon, réélu Président de la CAPEB pour un troisième mandat : « le rôle central des TPE dans les territoires impose de reconnaître leur poids et d'entendre leur voix. »

Paris, 23 avril 2026 — Réunie ce jour, le conseil d'administration de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a renouvelé sa confiance à Jean-Christophe Repon, réélu Président pour un troisième mandat de trois ans.

S'inscrivant dans un contexte économique difficile, depuis la crise Covid jusqu'à l'actuel conflit au Moyen-Orient ses deux premiers mandats se sont caractérisés par une progression dans la reconnaissance du rôle et de la place des TPE du bâtiment dans le débat public. Un objectif qui demeure intact pour ce dernier mandat et qui se double d'une détermination sans faille pour transformer l'écoute en décisions concrètes dont a besoin l'artisanat du bâtiment, un secteur qui s'inscrit résolument dans l'avenir.

Un secteur sous pression, une conjoncture économique toujours défavorable

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment reste orientée à la baisse ce trimestre, sans véritable inflexion de tendance depuis dix trimestres. Le recul est généralisé et touche l'ensemble des régions et des métiers.

La hausse continue des prix de l'énergie et des matières premières renchérit les coûts de production, de transport et de logistique, pesant directement sur les entreprises, leur activité, leurs trésoreries, leurs marges et l'emploi, déjà en fort repli depuis deux ans (30 000 destructions).

La crise de trop pour les artisans du bâtiment, qui exhortent le Gouvernement à déployer en urgence un plan de sauvegarde, indispensable pour soutenir l'activité des entreprises et préserver leurs emplois. La CAPEB a formulé 15 propositions en ce sens.

[Accéder aux 15 propositions de la CAPEB pour un plan de sauvegarde de l'artisanat du bâtiment](#)

De premières avancées obtenues qui doivent en appeler d'autres

La CAPEB salue la prise en compte de certaines de ses préconisations :

- la mise en place d'une mesure compensatoire sur le GNR pour les TPE du bâtiment ;
- l'installation d'un observatoire des prix dans le cadre du comité de crise interministériel du bâtiment ;
- la concertation des acteurs sur un délai de prévenance des fournisseurs ;
- l'examen d'un recours facilité à l'activité partielle dans le cadre de la circulaire Borne.

Ces dispositifs constituent des signaux positifs mais restent encore insuffisants face à la profondeur de la crise et à la dégradation continue de l'activité.

TVA à 5,5 % : une mesure structurante pour l'avenir du secteur

La CAPEB réaffirme avec force sa proposition de généralisation du taux de TVA à 5,5 % sur tous les travaux de rénovation, une mesure désormais indispensable dans le contexte actuel.

Cette disposition, portée dans le cadre du projet de loi de finances 2027, constituent un levier économique majeur si elle était mise en œuvre :

- 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le secteur ;
- 10 000 à 11 000 emplois créés ;
- un soutien direct au pouvoir d'achat et à la demande de travaux des particuliers.

Pour la CAPEB, il s'agit d'un choix stratégique : un investissement productif pour l'économie et la transition énergétique, et non une dépense publique. L'ampleur du stock de logements à rénover impose un soutien de l'État à la rénovation, à l'instar des décisions prises pour la construction neuve.

Jean-Christophe Repon : "Il faut un réflexe TPE dans chaque décision publique"

Réélu pour un troisième mandat, Jean-Christophe Repon réaffirme une ligne claire : la défense sans concession des entreprises artisanales du bâtiment et de leur place dans l'économie nationale.

« C'est avec beaucoup de détermination et de fierté que je poursuis mon engagement aux côtés des artisans du bâtiment. Les TPE du bâtiment sont la colonne vertébrale de notre économie. Je suis convaincu que le modèle d'entreprises que la CAPEB défend a beaucoup de sens et est nécessaire à l'équilibre de notre société. Je m'emploierai tout au long de mon mandat à

donner aux 526 000 entreprises artisanales du bâtiment un horizon clair, juste et durable. Cela passera inévitablement par une meilleure prise en compte de leurs voix qui constituera un axe clé de ma présidence », déclare Jean-Christophe Repon.

Trois priorités pour le nouveau mandat

Le Président de la CAPEB entend poursuivre son action autour de trois priorités fortes :

1. Transformer l'écoute en décisions concrètes

Faire en sorte que les besoins des TPE soient pleinement intégrés dans la loi et la réglementation, avec des dispositifs réellement adaptés à leur réalité.

2. Reconnaître le rôle économique et territorial des TPE

Les entreprises artisanales représentent 96 % du secteur : elles assurent l'emploi local, la transmission des savoir-faire et la vitalité des territoires.

3. Défendre un modèle d'entreprise de proximité

La CAPEB continuera de porter un modèle fondé sur la proximité, la responsabilité et l'ancrage territorial, loin des logiques de standardisation économique.

Une organisation déterminée dans la durée

Dans un environnement économique et institutionnel encore trop éloigné des réalités du terrain, la CAPEB affirme sa détermination intacte à défendre les entreprises artisanales du bâtiment face aux décisions réglementaires, aux distorsions de concurrence et aux évolutions structurelles du secteur.

Perspectives : 2026, année des 80 ans de la CAPEB

L'année 2026 marquera les 80 ans de la CAPEB, organisation historique et unique représentante des artisans du bâtiment depuis huit décennies.

À cette occasion, la CAPEB entend confirmer et promouvoir son rôle pour imposer la place des TPE dans le débat public, économique et politique.

Avec cette réélection, Jean-Christophe Repon réaffirme une ligne claire : « Les petites entreprises artisanales du bâtiment ne peuvent plus être les oubliées des politiques publiques. Elles représentent l'immense majorité du secteur et en assurent la vitalité au quotidien. Notre responsabilité est de faire reconnaître leurs spécificités et d'obtenir des décisions adaptées. La réalité est simple : sans changement structurel, la filière s'enfonce dans une crise durable. Aujourd'hui, seule la CAPEB défend pleinement les intérêts des petites entreprises du bâtiment, avec constance et sans ambiguïté. »

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : [@capeb_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)